



Conseil économique et social

Distr. générale
8 février 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

23 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres, qui sont élus compte dûment tenu du principe de la représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. En application de la résolution [48/162](#) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 14 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou parmi les membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2022, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2021, à l'expiration du mandat des membres suivants : Allemagne, Australie, Bangladesh, Bénin, Burundi, Cameroun, Djibouti, Finlande, Japon, Lituanie, Maroc, Mexique, Mongolie et Pakistan.
3. L'élection aura lieu à l'occasion des réunions de gestion du Conseil, qui se tiendront le 20 avril 2021.
4. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
 - a) cinq à choisir parmi les États d'Afrique ;
 - b) trois à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique ;
 - c) un à choisir parmi les États d'Europe orientale ;
 - d) un à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
 - e) quatre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
5. La composition du Conseil d'administration pour 2021 figure dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres ; mandat de trois ans)

Composition en 2021

Huit membres choisis parmi les États d'Afrique

Bénin* (2021), Burundi* (2021), Cameroun* (2021), Djibouti* (2021), Éthiopie (2023), Libéria (2023), Maroc* (2021), Zimbabwe (2022)

Sept membres choisis parmi les États d'Asie et du Pacifique

Bangladesh* (2021), Chine (2022), Kazakhstan (2023), Mongolie* (2021), Pakistan* (2021), République de Corée (2023), Yémen (2022)

Quatre membres choisis parmi les États d'Europe orientale

Estonie (2022), Fédération de Russie (2022), Lituanie* (2021), Slovaquie (2023)

Cinq membres choisis parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2023), Costa Rica (2023), Cuba (2022), Mexique* (2021), Paraguay (2022)

Douze membres choisis parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2021), Australie*¹ (2021), Belgique (2023), États-Unis d'Amérique (2023), Finlande*² (2021), Italie³ (2022), Japon* (2021), Norvège (2022), Nouvelle-Zélande (2023), Pays-Bas (2023), Suisse (2022), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2022)

* Membre sortant.

¹ A remplacé l'Espagne le 1^{er} janvier 2021.

² A remplacé le Canada le 1^{er} janvier 2021.

³ A remplacé l'Irlande le 1^{er} janvier 2021.